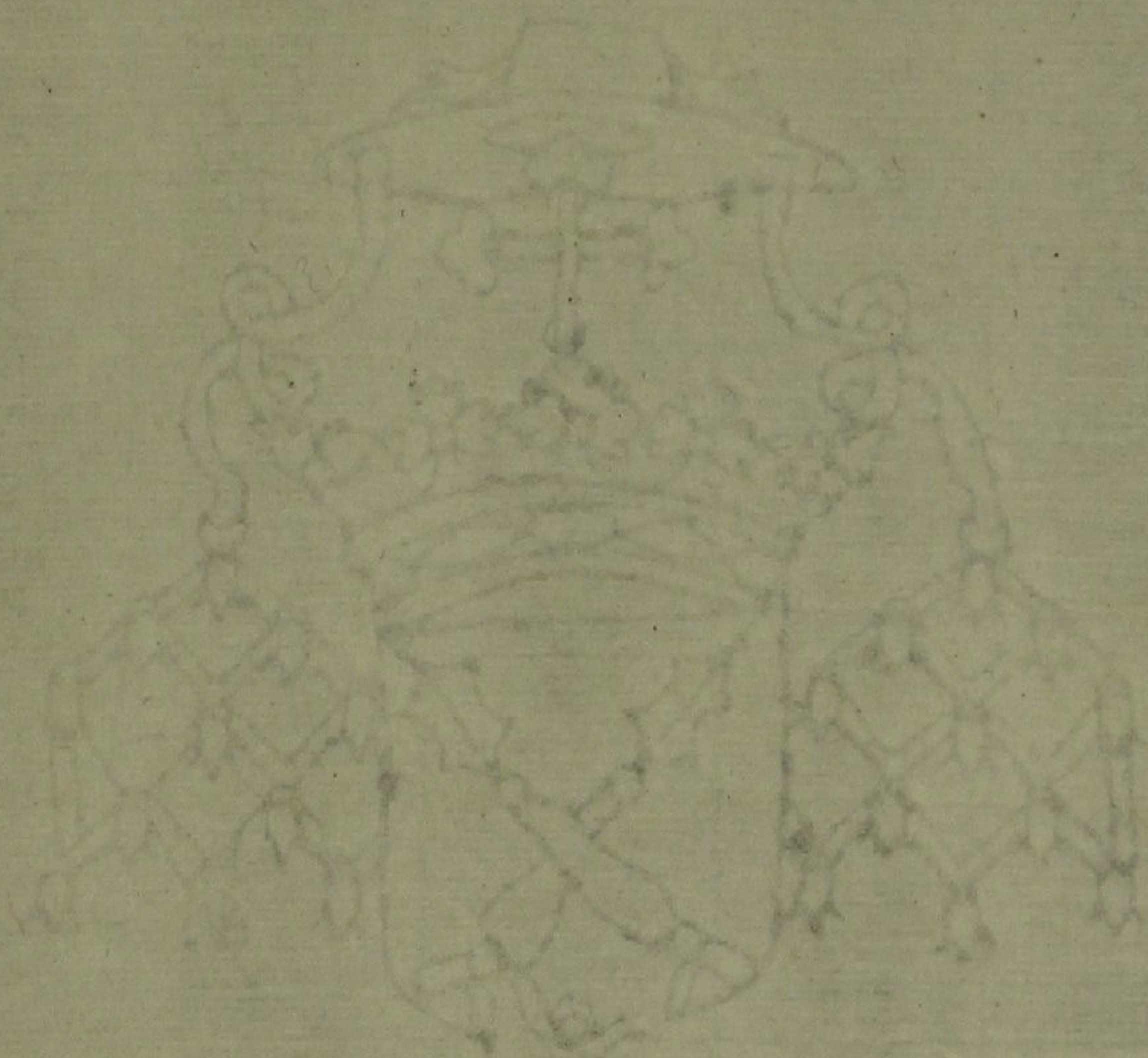


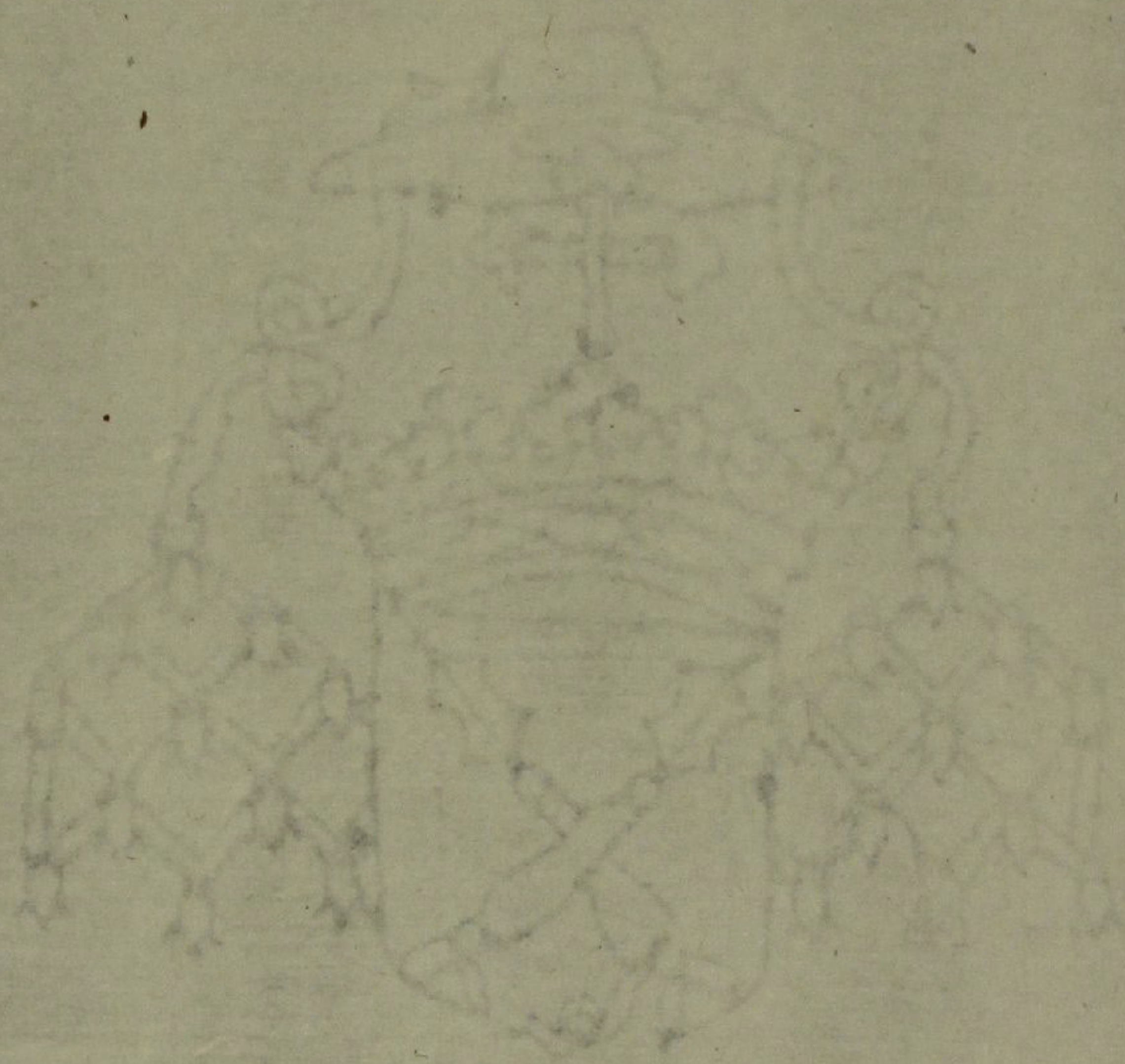
Au Griffé
Sauzin. Par. Monsieur;
20. Juin 1662

N. 20.

On me rendit Eux vos paquets du 2^e de Juin ensemble avec une l^{re} de Paris de M. de Lubin. Par la
le précédent ord. je reçus ~~un~~ ce que pour l'ord. vous
avez le fait sachant le débat enue sur l'ob. même
on ~~par~~ même des ordres de S. A. M. la Pr. douaire
~~en~~ ^{avec} aussi ~~de~~ même temps des lettres particulières de M.
d'Alençon et de la Haye. Tout ce qⁱ s'en est allé la
Haye comme on l'a dit, ~~et~~ ^{les} grands V^ous x^{er}ger
ont suivi sⁱ de vous ~~de~~ ^{après} de main, et je vous prie
par des ordres qui nous viendront sur ce le maniere
lesquels il sera bon d'exécuter punctuellement, et
sans beaucoup de retard, ce que nos seign^{rs} mais^{tr}is
n'ont jamais voulu souffrir, non plus que vous
en n'ayez le voudriez souffrir de ceux qui nous
doivent obéissance. J'ay à vous dire sur ce
premier sujet, qu'on est informé d'avec bonne par,
que quand le S^r Calamian est allé avec M.
le Com. de Sauc de l'ordre arrivé de S. A. et Saizi
il a fait dire par qu'il n'y doit donner point
d'importance. C'est chose étrange de suite que
led. Calamian semble avoir dit de ce qu'il conuient
qu'il fasse ou non, et d'ailleurs, qu'on veuille
apprendre ce que M. de la Haye pourroit entreprendre
pour ne s'y le tenir trop s^{er} pour vouloir s'opposer
aux ordres de son ~~seigneur~~ ^{Prince}, ce qui ne réussit
jamais bien à personne. et pour ce qui regarde
la disposition de l'argent, je pense qu'il est bien
qu'il appartienne toujours au maître quand il
lui plaît, que s'il en doute, il se pourroit
relaxer à la Haye, où nos Princes d'iraient de même
immédiatement. de leurs occasions, ne se sont jamais
trous obligés d'en demander la permission ou à leurs
Princes, ou à qui que ce soit. ces Princes
n'ont jamais eu garde de se le formaliser
M. de Lubin a pris la peine de m'irer plus
lettres: mais il a été d'inst^rment mon t^{er}me à m'irer
J'ay été trop au monde, pour ne scauoir pas comme
je dois vivre avec les gens. Aussi je pense qu'il ne peut

167





N. 21.

Les sceux d'orange et
de parme. deux copies
à La Haye le 1^{er} Jan. 1662